

Pôle Formation

Les objectifs

Accentuer le professionnalisme des différents partenaires de terrain en vue d'une prise en charge globale, pertinente, efficace à l'égard des personnes en situation de fragilité.

- ✓ Analyser les besoins de formation
- ✓ Proposer des séances d'informations/formations pour les partenaires
- ✓ Valider des formations qualifiantes

Les travaux réalisés

► **Création d'un Diplôme Universitaire « Gestionnaire de parcours en santé »**

Un Diplôme Universitaire (DU) portant sur l'accompagnement global et progressif des personnes, et notamment des personnes âgées en risque de fragilité, a été créé par le Centre d'Etudes Supérieures en Economie et Gestion Hospitalière (CESEGH – Université Montpellier) en liaison avec l'Institut Régional du Vieillessement et l'Agence Régionale de Santé.

Ce DU qualifiant intitulé « Gestionnaire de parcours en santé » propose une spécialisation au travers de deux options : l'option « prévention » qui concerne les seniors autonomes en risque de fragilité et l'option « parcours de santé » qui concerne plus particulièrement les patients, les personnes dépendantes, les personnes handicapées.

Ce DU est ouvert au public de la formation continue et plus particulièrement aux professionnels du secteur de la santé et du secteur social, soit notamment les titulaires d'un diplôme d'état d'infirmier (ou paramédical), d'un diplôme, certificat ou titre permettant d'exercer la fonction de psychologue ou d'assistant(e) de service social ... Il s'adresse également à l'ensemble des cadres chargés de mission intervenant dans le secteur de la santé et dans le secteur médico-social et social.

La première session de formation a débuté en janvier 2016. D'éminents universitaires et professionnels dispenseront les enseignements.

[Consulter le site internet du CESEGH](#)

► **Mise en place de séances d'information/formation à destination des partenaires**

Trois sessions de formation ont été proposées aux opérateurs financés pour mettre en place le « passeport prévention » en partenariat avec les Contrats locaux de santé et les CLIC de la région, au vu du rôle de coordination locale assuré par ces partenaires.

Ces sessions ont été créées par le groupe d'experts du pôle « labellisation et évaluation » de l'IRV. Elles avaient comme objectifs :

- d'apporter une vision claire des objectifs de ce nouveau dispositif et des modalités globales de mise en œuvre ;

- de sensibiliser les opérateurs à la conduite de l'entretien pour évaluer les besoins globaux des personnes ;
- d'améliorer leur connaissance sur la méthodologie de suivi des bénéficiaires (évaluation des capacités et des comportements) en vue de leur permettre l'analyse des effets de l'accompagnement ;
- d'apporter une vision claire des éléments d'évaluation attendus ;
- de préparer la présentation de ce dispositif à leurs bénéficiaires.

Pour soutenir ces opérateurs dans le déploiement du dispositif, le groupe « labellisation et évaluation des actions de prévention » du COPEX a également construit deux outils : une grille d'identification des besoins et un questionnaire d'évaluation du dispositif.

Les perspectives

- ▶ **Sensibilisation des opérateurs financés dans le cadre de l'appel à projets régional** sur :
 - les principaux messages de l'Assurance Maladie ;
 - les tests à utiliser pour évaluer les besoins initiaux des participants à des ateliers et l'évolution au fur et à mesure des séances.
- ▶ **Formation des opérateurs qui mettront en place un « passeport prévention »** en 2016 avec, notamment, un focus sur l'entretien motivationnel en vue de favoriser le changement des comportements des seniors sur le long terme.